

À ce sujet, j'aimerais rappeler qu'à l'alinéa 77 du rapport du comité principal, il a été fait mention du souhait exprimé à l'effet que les gouvernements soumettent au Secrétariat leurs projets et recommandations touchant la conférence envisagée dans les meilleurs délais. Si ces recommandations et projets étaient soumis en temps voulu, c'est-à-dire, un certain temps avant les réunions consécutives du Sous-comité scientifique et technique et du groupe de travail prévues pour le mois de février 1978, il serait vraisemblablement possible malgré les inévitables pressions exercées en raison du temps disponible, de préparer un rapport détaillé.

Avant de terminer, je voudrais faire une brève allusion à un passage du discours prononcé le 21 novembre par le distingué président du Comité sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, l'ambassadeur Jankowitsch, lors de l'ouverture de nos débats. Il avait souligné, à ce moment là, le fait que le Comité sur l'espace extra-atmosphérique ne constituait pas un "club exclusif" représentant d'États appartenant aux pays industrialisés. Je tiens à reprendre ce thème et à lancer un appel en faveur d'une participation sans cesse accrue aux travaux de ce comité de la part des autres États membres, surtout ceux qui appartiennent aux pays en développement. En réalité, nombre de pays ont déjà saisi l'occasion de participer aux travaux du comité principal et de ses deux sous-comités, à titre d'observateurs. Nous désirons, en conséquence, apporter notre appui à la résolution présentée par la délégation de l'Autriche demandant qu'une étude soit entreprise par le Comité de l'espace atmosphérique lui-même, portant sur les moyens propres à favoriser une participation plus générale des États à ses travaux, qu'il s'agisse d'augmenter le nombre de ses membres ou de recourir à d'autres moyens. En disant ceci, je ne perds pas de vue que l'une des raisons qui ont favorisé un rendement efficace de notre Comité jusqu'à ce jour réside précisément dans le fait que la représentation numérique de ses membres, tout en étant conforme au principe d'une répartition géographique équitable, n'en demeure pas moins suffisamment souple.

Pour terminer, j'aimerais préciser que ma délégation sera heureuse de coparrainer la résolution d'ensemble sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique telle qu'elle a été présentée cet après-midi par la délégation de l'Autriche. Cette résolution expose avec précision les deux points qui ont servi de thème à mes propos, à savoir notre grande satisfaction face au travail accompli, mais aussi notre préoccupation sur ce qui reste à faire. Je dois cependant ajouter, à ce propos, que la délégation est convaincue que de grands progrès pourront être réalisés au cours de l'année 1978 et qu'elle est prête à appuyer activement tous les efforts déployés dans l'accomplissement de cette tâche.